

République française

Département du Lot

## COMMUNE DE MEYRONNE

Séance du 23 novembre 2023 à 20 h 30

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 15/11/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BALADRE</i>
Présents : 9	
Votants: 11	<b>Présents :</b> Jean-Luc BALADRE, Daniel BARRES, Maxime DELCAYRE, Pascal LEFEVRE, Alain LONGE, Fabien PAGES, Martine PERIE, Nathalie FAVRESSE, Isabelle TOULZAC
Pour: 11	
Contre: 0	<b>Représentés:</b> Annie CAVIER par Martine PERIE, Didier TAMAGNAUD par Alain LONGE
Abstentions: 0	<b>Excusés:</b>  <b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Maxime DELCAYRE

### Objet: REVISION LOYER APPT ECOLE - DE\_048\_2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité de réviser le loyer de l'appartement de l'école occupé par Melle Marine LAVAUUR au 01 Janvier 2024 sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (l'indice du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 s'élève à 138,61). Le taux d'augmentation est de 3,50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide d'augmenter le loyer** de l'appartement de l'école à compter du 1er Janvier 2024 sur la base de l'I.R.L.

**Le loyer est de 414,89 €, il s'élèvera donc à 429,39 €/ mois à compter du 01 Janvier 2024.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire

J-Luc BALADRE

